

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 03 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale à Lezoux après convocations légales en date du 25 février 2026, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mr Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
M. Gilles BERGAMI	Mr Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mr Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
Mme Elyane GRANET	

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE et Mr Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

- Mme GRANOUILLET Danielle donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à Mr BERGAMI Gilles

Absents : Mme MORAND Catherine, Mme OLIVON Anne-Marie, Mr MARQUET Gilles, Mr BROUSSE René, Mme GROUIEC Isabelle, Mr COSSON Alain et Mr FERRIER Romain

VOTE : En exercice : 35 Présents : 25 Représentés : 3 Votants : 28

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : demande de subventions pour une étude diagnostique et de schéma directeur assainissement sous groupement de commandes

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR UNE ETUDE DIAGNOSTIQUE
ET DE SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT SOUS
GROUPEMENT DE COMMANDES**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du 3 juin 2025 du Conseil Communautaire de la CCEDA, approuvant la prise de compétence « Assainissement Collectif » à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Vu la délibération n°20250923_28B du 23 Septembre 2025 approuvant la constitution d'un groupement de commandes avec les communes du territoire volontaires pour consulter en vue de la réalisation des études patrimoniales, diagnostiques d'assainissement ainsi que des zonages réglementaires en matière d'assainissement et de pluvial, pour les parties qui les concernent et que la CCEDA intervient en tant que coordonnateur dudit groupement ;
- Vu les délibérations des communes approuvant l'adhésion audit groupement :

Communes	Délibération	Communes	Délibération
Bort l'Etang	19/09/2025	Orléat	29/09/2025
Crevant-Laveine	01/10/2025	Peschadoires	29/09/2025
Culhat	07/10/2025	Ravel	13/11/2025
Joze	18/09/2025	St Jean d'Heurs	23/09/2025
Moissat	12/09/2025	Seychalles	30/10/2025

- Vu l'arrêté préfectoral n°20251791 du 21 Octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier (CCEDA) et intégrant la compétence « Assainissement Collectif » au titre des compétences facultatives pour la conduite d'actions
- Vu la délibération n°20251104_12 du 4 novembre 2025 de la CCEDA définissant l'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence Assainissement Collectif sur les communes de Bort l'Etang, Joze, Moissat, Orléat, Peschadoires, Ravel et Saint-Jean d'Heurs ;
- Considérant que la CCEDA se substitue de droit aux communes dans tous les engagements souscrits avant le transfert et relevant de l'exercice de la compétence « Assainissement Collectif » (art. L5211-5 du CGCT) ;
- Considérant qu'il est nécessaire pour les membres du groupement de mener dans ce cadre, les études diagnostiques et de zonage en matière d'assainissement et de pluvial, afin d'établir un schéma directeur dans un souci de bonne gestion patrimoniale et des services, et définir une stratégie permettant de répondre aux obligations réglementaires et de bénéficier pour les opérations découlant du plan d'actions retenu le cas échéant, des subventions par les financeurs publics tels que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ;
- Considérant que chaque membre devra déposer en son nom, les demandes de subventions auprès des financeurs concernés pour les compétences qu'il exerce ;
- Considérant que le coût prévisionnel global de ladite étude à l'échelle du groupement est estimé à 437 100 € HT, dont 210 100 € HT relevant du pluvial et à charge des budgets généraux de chacun des membres :

COMMUNE	AC	EPU	TOTAL
CCEDA	210 000 €	10 000 €	220 000 €
Bort-l'Etang	0 €	12 000 €	12 000 €
Crevant-Laveine	8 500 €	19 000 €	27 500 €
Culhat	3 000 €	17 300 €	20 300 €
Joze	0 €	23 200 €	23 200 €
Moissat	0 €	19 000 €	19 000 €
Orléat	0 €	24 500 €	24 500 €
Peschadoires	0 €	33 000 €	33 000 €
Ravel	0 €	17 000 €	17 000 €
Saint-Jean-d'Heurs	0 €	14 000 €	14 000 €
Seychalles	5 500 €	21 100 €	26 600 €
TOTAL	227 000 €	210 100 €	437 100 €

- Considérant que le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne octroient des subventions pour études diagnostiques, schémas directeurs et zonages réglementaires en matière d'assainissement et/ou de pluvial ;

- Sous réserve de l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie en date du 02/03/2026 ;

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire de :

- **APPROUVER** le plan de financement suivant pour l'exécution des études diagnostiques d'assainissement et de pluvial ainsi que la réalisation des zonages réglementaires, pour la part relevant de la CCEDA :

RESSOURCES				
Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Agence de l'eau Loire-Bretagne	220 000 €	Subvention	50%	110 000 €
Conseil Départemental 63	210 000 €	Subvention	30%	63 000 €
Total des ressources externes				173 000 €
Autofinancement (total des besoins - ressources externes)				47 000 €
Total des ressources				220 000 €

- **AUTORISER** Mme la Présidente à lancer la consultation auprès des bureaux d'études spécialisés dans les conditions fixées par le Code de la Commande Publique ;

- **AUTORISER** Mme la Présidente à déposer toutes demandes de subventions auprès des partenaires financiers ;

- **CHARGER** la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

063-246301097-20260303-20260303_21-DE
Reçu le 05/03/2026

CCEDA
CC 03/03/2026
(21)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 04 mars 2026
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 04 mars 2026
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

